



ACCES A LA HORS CLASSE DES PROFESSEURS DES ECOLES

Année 2016-2017

A remplir et à envoyer au SE-UNSA, Maison des Syndicats 18 rue de l'Oiselet 37550 St Avertin.
Les collègues délégués du personnel vérifieront les barèmes et vous serez informé(e)
rapidement des résultats de la CAPD par mail ou téléphone ou SMS.

Qui est concerné ? Tous les PE à partir de l'échelon 7

Nom Prénom

Adresse

Code postal Commune

Adresse mail@.....

Téléphone

Éléments du barème :

Echelon (au 31/08/2017) :

Note (au 31/12/2016) :

Occupez-vous un poste de direction, conseiller pédagogique ? Oui Non (1 point)

Occupez- vous un poste en Education Prioritaire ? Oui Non

-Si oui, poste en REP (1 point)

poste en REP+, Politique de la ville (2 points)

-Si oui, depuis combien d'années (2016-2017 compris) ?

- Mon barème : Echelon X 2 + note + majoration :

- AGS (1 point par année, 1/12^{ème} par mois, 1/365^{ème} par jour) sert à départager :

Ancienneté dans votre échelon actuel

Dès réception de votre fiche

- Avant la CAPD, vérification de votre barème et intervention auprès de l'administration en cas de litige
- Pendant la CAPD, intervention si besoin est quant à la transparence et l'équité
- A l'issue de la CAPD, vous serez prévenu(e) par mail, SMS ou téléphone de votre résultat

Pour tout renseignement complémentaire, appelez-nous au
02 47 38 65 10 ou au 06 25 00 12 99

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice
du droit d'accès, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux
fichiers et aux libertés.

